

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération F1 N° 24-069
8.2- Aide sociale

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

27/11/2024

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU RELAIS PETITE ENFANCE DE MEZIERES-SUR-SEINE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les échanges avec les communes sur le contenu de la convention de renouvellement d'adhésion au Relais Petite Enfance de Mézières-sur-Seine pour la période de 2025 à 2027,

Considérant l'arrivée à son terme, au 31 décembre 2024, de la précédente convention du REP de Mézières-sur-Seine,

Considérant la volonté de la municipalité d'Épône de maintenir un service de qualité pour ses administrés et les assistantes maternelles du territoire,

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération F1 N° 24-069
8.2- Aide sociale

Considérant la qualité et le développement du service proposé,

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires Sociales, Vie Familiale, Petite enfance consultée le 26 novembre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Danièle MOTTIN, Adjointe au Maire déléguée, aux Affaires Sociales, Vie Familiale, Petite enfance,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

DECIDE

1. **D'APPROUVER** la convention du Relais Petite Enfance avec la commune de Mézières-sur-Seine pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2027,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles
 - Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **13 DEC. 2024**
Et publié/affiché le **13 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT
Secrétaire de séance

